



25, Route de Licques
62890 CLERQUES
Tél. 03.21.35.06.32
Fax. 03.21.85.46.78

République Française
Département du PAS-DE-CALAIS
Arrondissement de SAINT-OMER
Canton de Lumbres
Commune de CLERQUES

Registre des Arrêtés du Maire n° 013-2020

ARRETE de Fermeture temporaire du cimetière

Le Maire de la Commune de Clerques,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'environnement,
Vu le Code de la santé publique,
Considérant la nécessité de procéder au désherbage du cimetière communal,
Que les produits utilisés pour effectuer cette opération oblige à interdire l'accès de tout public au cimetière,
Considérant la nécessité de fermer le cimetière communal du **lundi 27 au mercredi 29 juillet 2020 inclus** afin de procéder au désherbage des allées par l'utilisation de produits spécifiques interdisant l'accès de tout public pendant cette opération,

ARRETE

Article 1 : L'accès au cimetière communal est interdit à tout public du **lundi 27 au mercredi 29 juillet 2020 inclus** afin de permettre les opérations de désherbage.

Article 2 : Le présent arrêté devient exécutoire dès sa transmission au représentant de l'Etat et dès son affichage en mairie.

Article 3 : Le présent arrêté sera apposé à la porte du cimetière et en panneaux d'affichages.

Fait à Clerques, le 25 juillet 2020

Aurélien DOMMANGET,
Maire

